



12 avril 2024

(24-3097)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

MYANMAR: LOI SUR LES BREVETS (7/2019)

<b>Membre notifiant</b>	<b>MYANMAR</b>
-------------------------	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi sur les brevets (7/2019)
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2024/IP/MMR/24_02463_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2024/IP/MMR/24_02463_00_e.pdf</a> <a href="https://ip-documents.info/2024/IP/MMR/24_02463_00_x.pdf">https://ip-documents.info/2024/IP/MMR/24_02463_00_x.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet

**Brève description du texte juridique notifié**

La Loi sur les brevets a été promulguée par la Loi du Pyidaungsu Hluttaw n° 7/2019 du 11 mars 2019.

Les objectifs de la loi sont les suivants:

- protéger les droits et les intérêts du titulaire du brevet et de l'inventeur conformément à cette loi;
- encourager la production de l'État en promouvant les innovations technologiques ainsi que la diffusion et le transfert de technologie;
- contribuer au renforcement des connaissances technologiques et du bien-être socio-économique entre inventeurs et utilisateurs;
- soutenir un équilibre des droits et obligations des inventeurs et des utilisateurs d'inventions;
- éviter l'usage abusif du brevet et des pratiques par le titulaire du brevet ou le détenteur du droit qui restreignent de manière déraisonnable le commerce; et
- encourager un environnement propice à l'innovation.

Conformément à la Loi de 2019 sur les brevets, tout brevet sera protégé s'il est nouveau, implique une activité inventive, susceptible d'application dans n'importe quelle branche de production, et n'est pas contraire aux dispositions de la Loi. La Loi sur les brevets prévoit la protection des brevets pour une durée de 20 ans et des modèles d'utilité pour une durée de 10 ans. Les titulaires de brevet peuvent faire respecter leurs droits contre les contrevenants uniquement au moyen de procédures civiles.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais, langue du Myanmar
<b>Entrée en vigueur</b>	La Loi prendra effet au milieu de 2024. La date précise sera bientôt publiée.
<b>Autre date</b>	Adoption: 11 mars 2019

### Précisions sur la notification

<b>Date de présentation de la notification</b>	26 mars 2024
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Office (52) Intellectual Property Department Ministry of Commerce Nay Pyi Taw  Téléphone: +95-673430572 +95-673430573  Courriers électroniques: <a href="mailto:enquiry@ipdept.gov.mm">enquiry@ipdept.gov.mm</a> <a href="mailto:legallaffairs@ipdept.gov.mm">legallaffairs@ipdept.gov.mm</a>  Site Web: <a href="http://www.commerce.gov.mm">www.commerce.gov.mm</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.